



HAL
open science

École nationale supérieure des techniques industrielles et des Mines d'Alès

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un établissement. École nationale supérieure des techniques industrielles et des Mines d'Alès. 2011. hceres-02026072

HAL Id: hceres-02026072

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026072v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'École
nationale supérieure des techniques
industrielles et des mines d'Alès



janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès



Le Président de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des établissements

Le Directeur

Michel Cormier

janvier 2011

Sommaire

Présentation	5
La stratégie en matière de recherche	7
I – La politique de recherche	7
II – L'organisation de la recherche	7
III – Le pilotage de la recherche	7
IV – Le potentiel de recherche et la production scientifique	8
La stratégie en matière de valorisation	9
La stratégie en matière de formation	11
I – La formation des ingénieurs	11
1 ● La formation initiale sous statut d'étudiant	11
2 ● La formation continue diplômante	12
3 ● La formation initiale par apprentissage	12
4 ● La VAE	12
II – Les autres formations	12
1 ● Les formations spécialisées	12
2 ● Les études complémentaires	12
3 ● Le doctorat	13
III – L'environnement de travail des étudiants	13
1 ● Les TICE	13
2 ● La politique documentaire	13
IV – La démarche qualité pédagogique	13
V – L'insertion professionnelle	13
La stratégie en matière de vie étudiante	15
I – La participation des étudiants à la vie de l'établissement	15
II – La vie associative	15
III – La qualité de vie des étudiants	16
La stratégie en matière de relations extérieures	17
I – Les relations inter-établissements et avec les organismes de recherche	17
II – Les relations avec les collectivités territoriales	17

III – Les relations avec les milieux socio-économiques	18
1 ● Le rôle des organisations consulaires	18
2 ● Les missions de terrain et les stages	18
3 ● La taxe d'apprentissage et la formation continue non diplômante	18
La stratégie en matière de relations internationales	19
I – La politique internationale de l'EMA	19
II – La mobilité internationale	19
1 ● La politique des langues	19
2 ● La mobilité étudiante	19
3 ● La mobilité enseignante	20
La gouvernance	21
I – Le système d'organisation et de pilotage de l'établissement	21
1 ● Le poids de la tutelle	21
2 ● La formalisation de la stratégie d'établissement	21
3 ● Les instances de gouvernance	21
4 ● L'équipe de direction	22
II – Les technologies de l'information et de la communication	22
III – La gestion des ressources humaines	23
IV – La politique budgétaire et financière	23
V – La politique immobilière	24
VI – La capacité d'auto-évaluation et le management de la qualité	24
VII – L'hygiène et la sécurité	24
VIII – La politique de communication	25
Conclusion et recommandations	27
I – Les points forts	27
II – Les points faibles	27
III – Les recommandations	28
Liste des sigles	29
Observations du directeur	31
Organisation de l'évaluation	33

Présentation



L'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès (ENSTIMA) se présente habituellement sous son nom d'usage, École des mines d'Alès (EMA). Le décret 91-1035 du 8 octobre 1991 l'a constituée en établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'Industrie auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et doté de l'autonomie administrative et financière. Cette tutelle est exercée par le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET)¹. Les sept écoles des mines (dans l'ordre de leur création : Paris, Saint-Étienne, Alès, Douai, Nancy, Nantes, Albi-Carmaux) sont regroupées au sein du Groupe des écoles des mines (GEM), 6 200 étudiants, maintenant lié au Groupe des écoles de télécommunication (GET, devenu Institut Télécom), avec un projet ministériel d'établissement unique.

L'EMA a été créée en 1843 à Alais (devenue Alès en 1926), l'un des berceaux des mines de charbon des Cévennes, pour former des cadres de la mine. En 167 ans, elle est passée de la formation de contremaîtres à celle d'ingénieurs et de docteurs, tout en réalisant une reconversion thématique nécessitée par le déclin puis l'arrêt de l'activité minière. Elle s'affiche aujourd'hui comme une école d'ingénieurs-entrepreneurs, proche de l'entreprise et acteur de l'économie de la connaissance.

Le décret de 1991 définit les missions principales de l'EMA : la formation initiale et continue d'ingénieurs généralistes (avec des spécialisations en génie civil, matériaux nouveaux, productique, environnement industriel) pour l'industrie et l'administration ; la formation permanente des cadres techniques et administratifs (notamment ceux du ministère chargé de l'industrie), la conduite d'actions de recherche et la diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques ; le développement des relations avec le monde industriel et économique (pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des PME/PMI, et à la création d'entreprises) ; le développement de la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

L'école se situe dans la région Languedoc-Roussillon qui compte environ 90 000 étudiants, répartis sur 31 sites, mais son potentiel en formations d'ingénieurs est faible². La localisation principale de l'école est Alès (pour environ les 2/3 des effectifs), avec une implantation à Nîmes (environ 1/3 des effectifs) et une très petite activité de recherche à Pau. L'école est donc principalement établie dans une sous-préfecture de 39 000 habitants, insérée dans la communauté d'agglomération du Grand Alès (80 000 habitants). L'agglomération, relativement éloignée des villes universitaires voisines³, est avec Montpellier le principal pôle industriel régional. En 2007-2008, on y dénombrait 1 218 étudiants, pour moitié inscrits à l'EMA, l'autre moitié étant partagée entre CPGE, STS, écoles paramédicales, sociales et autres. L'EMA a compensé son isolement géographique par une active politique de réseau, dans le cadre du GEM ; elle entend maintenant, en parallèle, parfaire son insertion dans le paysage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En 2009, l'EMA a diplômé 153 nouveaux ingénieurs en formation initiale (statut étudiant), 9 en formation continue et 1 en application de la validation des acquis de l'expérience (VAE), alors que 34 élèves sont susceptibles d'être diplômés en 2011 au titre de très récentes formations par apprentissage. Toujours en 2009, l'école a co-délivré 20 diplômes de master et 13 thèses de doctorat ont été soutenues. Enfin, 12 ingénieurs étrangers ont reçu un diplôme de spécialisation, 9 mastères spécialisés de la Conférence de grandes écoles (CGE) ont été délivrés et 763 stagiaires (662 cadres techniques du ministère chargé de l'industrie, 101 salariés d'entreprises) ont bénéficié d'actions de formation continue non diplômante.

¹ Le CGIET a été créé début 2009, en accompagnement de la fusion du corps des ingénieurs des mines et de celui des télécommunications. Il remplace le Conseil général des mines et le Conseil général des technologies de l'information et assure la tutelle des Écoles des mines (à l'exception de celle de Nancy, sous tutelle du Ministre chargé de l'enseignement supérieur) et de l'Institut Télécom.

² Outre l'EMA : Polytech'Montpellier (école interne de l'université Montpellier 2), École nationale supérieure de chimie de Montpellier et Montpellier SupAgro, ainsi que les formations du CNAM Languedoc-Roussillon.

³ Avignon (90 km), Montpellier (70 km), Nîmes (40 km).

Au 31 décembre 2009, l'école totalisait 814 étudiants, toutes formations confondues, dont 66 doctorants, avec un pourcentage de jeunes filles en formation d'ingénieur de 35 % (supérieur de 50 % à celui des CPGE). Les étudiants étrangers constituent 12 % des effectifs.

Pour remplir ses missions l'EMA emploie 314 personnes, avec une typologie difficile à décrypter à cause de la diversité des statuts et des fonctions réelles : 68 enseignants-chercheurs, 34 enseignants et 212 personnels non-enseignants.

Les surfaces disponibles sont voisines de 45 000 m² SHON (12 000 m² pour l'enseignement ; 13 000 m² pour la recherche ; 20 000 m² pour l'administration, la restauration, le musée minéralogique, etc.).

La stratégie en matière de recherche

I – La politique de recherche

Dans la période antérieure à 2003, la stratégie de l'EMA était positionnée essentiellement sur la formation à l'entrepreneuriat. Dans une vision de développement global de l'école, il a été mis en place une réflexion féconde sur la recherche. Celle-ci a conduit au développement de l'informatique (création du Laboratoire de génie informatique et d'ingénierie de production - LGI2P) et à l'émergence des thématiques "risques industriels et naturels" et "biodiagnostic". Depuis, l'établissement a cherché à développer une recherche partenariale en liaison forte avec l'industrie et les milieux socio-économiques, en accord avec ses trois missions statutaires (formation, recherche, développement des relations avec le monde industriel). Ce choix n'exclut pas l'ambition de l'excellence scientifique et les recherches amont, selon les recommandations de la tutelle concrétisées par le rapport sur les Orientations stratégiques des écoles des mines (OSEM 2).

Trois principales thématiques de recherche sont affichées : matériaux, risques et environnement, sciences de l'information et du génie industriel. Elles s'inscrivent dans le développement d'une recherche "orientée", qui doit apporter des solutions originales aux difficultés rencontrées dans la pratique industrielle. L'Association pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels (ARMINES), qui intervient essentiellement au profit des écoles des mines, sert de support aux activités contractuelles.

II – L'organisation de la recherche

L'organisation de l'EMA repose sur 5 départements technologiques qui, bien que plutôt en charge de la formation, concourent à la structuration thématique de la recherche : Génie civil, Ingénierie des matériaux et mécanique, Management des risques et environnement, Ingénierie des systèmes de production, Génie des systèmes d'information. Ces départements s'appuient sur 3 centres de recherche : Laboratoire de génie de l'environnement industriel (LGEI), Centre des matériaux de grande diffusion (CMGD) et Laboratoire de génie informatique et d'ingénierie de production (LGI2P), ce dernier localisé à Nîmes. Il s'agit d'unités de recherche propres à l'établissement, sans mixité avec des EPSCP, EPST ou EPIC. On note cependant deux accords-cadre, l'un avec l'université Montpellier 2, l'autre avec l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier ; ils prévoient des études et des recherches en commun, l'accueil et l'encadrement de stagiaires, doctorants ou post-doctorants ainsi que l'acquisition d'équipements scientifiques partagés.

La qualité du lien formation/recherche repose sur la coopération entre des départements technologiques (sous l'autorité de la direction des études) et les centres de recherche (sous l'autorité de la direction de la recherche). Selon les axes thématiques, le rapprochement est plus ou moins accompli. Ainsi, si le département Management des risques et environnement est complètement intégré au LGEI, permettant ainsi une excellente adéquation, ce n'est pas le cas entre le département Génie civil et le CMGD, avec comme conséquence un défaut de dialogue et de pilotage.

Les centres de recherche de l'EMA sont intégrés à l'Institut Carnot "Méthodes innovantes pour l'entreprise et la société" (M.I.N.E.S), labellisé en 2006, qui regroupe ARMINES et les 6 écoles des mines sous tutelle du ministère chargé de l'Industrie. Ils sont également impliqués dans la gouvernance de 4 pôles de compétitivité régionaux (DERBI, TRIMATEC, EUROBIOMED et "gestion des risques et vulnérabilité des territoires") et participent aux travaux d'autres pôles. L'objectif avoué est la labellisation de projets ANR, par l'intermédiaire des pôles, et le financement de projets partenariaux par le Fonds unique interministériel (FUI).

III – Le pilotage de la recherche

La gestion de la recherche est assurée par la direction de la recherche, appuyée par un comité de la recherche, consultatif, qui ne se réunit qu'une fois par an, la réunion étant centrée sur les bilans annuels des centres de recherche sur lesquels le comité peut émettre des avis et/ou des recommandations. De fait, ce comité est essentiellement utilisé comme un organe de communication interne et aucun rôle de prospection ne lui est attribué. L'augmentation de la fréquence des réunions et l'attribution de nouvelles missions seraient de nature à lui donner un rôle plus stratégique. Des questionnements, comme le rapprochement avec les EPST et avec les unités de recherche des universités voisines, devraient notamment figurer au centre de ses préoccupations. En pratique, le pilotage de la recherche repose essentiellement sur les centres de recherche, ces derniers pouvant mener leur propre politique, avec une grande autonomie, la direction de l'École n'assurant généralement qu'un rôle de soutien.

Les principales ressources financières, outre les crédits d'État, sont les recettes contractuelles issues du partenariat avec l'industrie et les PME/PMI, le plus souvent via le centre commun EMA-ARMINES (chiffre d'affaires 2008 : 2,3 M€). Ces ressources sont notamment nécessaires pour financer les emplois CDI affectés à la recherche. Le centre commun EMA-ARMINES a connu ces dernières années des déséquilibres financiers qui ont amené parfois les équipes de recherche à accepter des contrats hors de leur vocation ; ces difficultés sont aujourd'hui en voie de règlement et cela devrait inciter à se tourner de façon plus active vers les financements ANR ou PCRD. A l'heure actuelle, les crédits de fonctionnement et équipement proviennent essentiellement de deux sources : crédits scientifiques de l'EPA d'origine ministérielle (environ 0,95 M€ en 2008), crédits ARMINES (environ 400 k€ en 2008).

En ce qui concerne l'allocation des moyens, chaque centre de recherche prépare un plan d'action annuel et les demandes sont arbitrées en Conseil de direction. Il n'y a pas de programmation pluriannuelle des financements ou des emplois scientifiques. En complément du budget de soutien, les centres de recherche reçoivent 1/3 de l'abondement Carnot M.I.N.E.S attribué à l'EMA (50 k€ par centre). Aucun dispositif centralisé ne semble utilisé par l'établissement à des fins incitatives ou pour encourager l'excellence scientifique, même s'il existe des opportunités telles que les 12 supports annuels de contrats doctoraux ou les ressources de l'abondement Carnot.

IV – Le potentiel de recherche et la production scientifique

Début 2010, le personnel affecté à la recherche était composé de 68 enseignants-chercheurs permanents, dont 19 titulaires d'une HDR (12 dans le seul LGEI), 8 chercheurs non permanents, 24 ingénieurs et techniciens et 13 personnels administratifs. Hors doctorants, l'ensemble représente environ 35 % du potentiel humain de l'EMA.

La production scientifique est en moyenne, sur les 4 dernières années, d'environ soixante articles par an dans des revues avec comité de lecture, répertoriées dans les bases de données internationales, soit près d'un article par an et par enseignant-chercheur. L'établissement invite les personnels à déposer leurs publications dans le portail d'archives ouvertes du CNRS (HAL) coordonné par le service de la documentation. On peut regretter l'absence d'analyse, de la part de l'EMA, du positionnement de l'établissement à l'échelle nationale ainsi qu'au sein du GEM.

Les actions de recherche à l'international restent encore marginales, tant en recrutement de personnels permanents que d'accueil d'invités ou d'organisation de congrès et colloques.

La stratégie en matière de valorisation



L'établissement a confié la quasi-totalité des aspects "contrats-valorisation" à ARMINES. Dans ce contexte, l'EMA est tributaire de son partenaire en termes de stratégie et de politique de valorisation, notamment pour la propriété intellectuelle. L'école a adopté en 2007 une charte de propriété intellectuelle qui tient compte de la particularité du partenariat avec ARMINES. Elle devrait s'attacher à ce que, dans la pratique, toute activité de recherche soit publiable.

Dès 1984, la première en France, l'EMA s'est dotée d'une structure d'incubation technologique. La présence de créateurs d'entreprises, dans les centres de recherche de l'école ou à proximité, permet à la fois la valorisation de la recherche et le transfert de technologies au profit de l'économie locale et régionale. En collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nîmes, l'EMA a mis en place INNOV'UP, structure de formation, d'incubation et d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise innovantes. Cette structure affiche un bilan satisfaisant : en 2009, elle a accompagné 70 porteurs de projet ou entreprises et a contribué à la création de 9 entreprises innovantes (dont 6 à Nîmes et une à Alès) avec des effectifs totaux, au démarrage, de 17 personnes. INNOV'UP développe un dispositif très professionnel, assorti d'une démarche qualité, avec des outils originaux tels que l'attribution de bourses aux porteurs de projet sans salaire et l'accompagnement obligatoire par un enseignant-chercheur. En complément, l'EMA a très récemment conçu le programme d'accompagnement CAP'IDÉ, pour aider les PME/PMI régionales à faire émerger et concrétiser des idées innovantes. Elle met également à disposition des entreprises sa plate-forme mécatronique.

L'établissement n'a pas été en mesure d'indiquer le degré de consultance assuré, à titre individuel, par les personnels de l'établissement.

La stratégie en matière de formation

I – La formation des ingénieurs

L'établissement s'est donné trois objectifs en matière de formation : diversification des publics, équilibre entre caractère généraliste et approfondissement, développement des capacités requises en vue de l'innovation et de la création d'entreprises. Diverses voies de délivrance du titre d'ingénieur sont ouvertes : formation initiale sous statut d'étudiant, formation continue, formation par apprentissage, VAE. La formation est sous la responsabilité des départements technologiques.

L'enseignement est organisé en semestres et conduit à l'attribution de crédits (ECTS). Cependant, les auditions et les documents produits par l'école laissent apparaître une ambiguïté quant à la signification qui est accordée à ces crédits : il importe de rappeler qu'il s'agit d'outils autorisant en particulier une comparabilité entre niveaux atteints dans la formation.

1 • La formation initiale sous statut d'étudiant

La formation propose 12 options qui débouchent sur 4 profils de métiers : création et direction d'entreprises ; ingénieur production-organisation ; ingénieur créativité et innovation ; ingénieur d'affaires. Elle a intégré, en 2009, 167 élèves-ingénieurs, recrutés sur concours à Bac+1 (76), Bac+2 (64) et sur titres (27).

Le choix opéré par la direction de l'EMA et des autres écoles du G4¹ de renoncer, à partir de 2011, à leur recrutement partiel sur les classes "Sup" des CPGE, ramenant ainsi les études à l'école de 4 à 3 années constitue un élément de mutation majeure. Ce choix pourrait avoir des impacts sur la promotion sociale à laquelle l'EMA a historiquement accordé une attention particulière. La proportion de boursiers est en effet importante et s'établit, tous recrutements confondus, autour de 35 % (en 2008-2009, 42 % des bourses étaient aux échelons 5 ou 6). En complément, l'établissement accorde des aides au mérite, des aides à la mobilité internationale et des aides exceptionnelles (en 2009-2010, globalement 48 aides). Selon l'EMA, la modification du recrutement ne devrait pas avoir d'impact, à en juger par l'analyse des taux de boursiers des dernières années, alors même que l'école a augmenté progressivement son recrutement "Spé".

Le passage progressif d'un mode de recrutement à l'autre a permis de lisser les modifications du programme des études et l'abandon de certains enseignements de mise à niveau compensera la perte de "profondeur pédagogique" lié à la réduction de la scolarité.

Cette évolution place l'EMA en situation de concurrence face à l'ensemble des écoles des mines.

Il faut souligner l'adaptation du contenu des enseignements à l'acquisition d'une culture industrielle. Ainsi, au-delà des traditionnels stages et projets de fin d'études (PFE), les "missions de terrain" constituent une spécificité et un point fort de l'EMA. D'une durée de 5 semaines, elles sont effectuées par équipes de 3 élèves-ingénieurs, sous le contrôle de l'entreprise et de l'école, avec le concours de consultants de cabinets privés. En 2009, près de 220 missions ont été réalisées, portant leur total à environ 2 000 en 10 ans, au bénéfice des élèves, mais aussi des entreprises qui ont profité de conseils en innovation, en organisation ou en commercialisation. Il ne faudrait pas que la volonté de l'EMA d'accroître progressivement son flux entrant jusqu'à 300 élèves-ingénieurs fragilise une action remarquable, reposant sur un important investissement humain.

¹ Groupe des écoles des mines communément appelé G4 : Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes. Le groupe Nancy, Paris et Saint-Etienne, qui recrute uniquement sur les classes "Spé" des CPGE, est appelé G3.

2 • La formation continue diplômante

Depuis plus de 30 ans, l'EMA offre une formation qui s'adresse à des techniciens supérieurs disposant d'une expérience professionnelle. La gestion des candidatures est mutualisée entre les écoles d'Albi, Alès et Douai (admission de 12 nouveaux élèves à l'EMA en 2009, portant à 35 les effectifs de cette formation). Le cursus comprend successivement une formation à distance d'une durée d'une année, une formation à plein-temps à l'EMA d'une durée d'une année et un PFE en entreprise. On notera que la durée de présence physique à l'EMA déroge aux critères de la CTI pour la délivrance du titre d'ingénieur diplômé qui requiert au moins 4 semestres, l'un pouvant être le PFE.

L'EMA cherche à promouvoir ce dispositif de promotion sociale dont les points forts sont : un suivi individuel, une expérience mutualisée de la formation à distance (FAD), la présence à Alès d'une cellule NTE et un taux d'échec très faible. Il serait intéressant de connaître l'impact de cette formation sur la carrière des diplômés.

3 • La formation initiale par apprentissage

L'EMA est habilitée, depuis 2008, à délivrer des diplômes d'ingénieur sous statut d'apprentis dans les spécialités Informatique et réseaux et Conception et management de la construction. Cette voie contribue à l'objectif de promotion sociale (74 inscrits fin 2009). Elle intéresse les entreprises, ce qui se traduit par un vivier permettant d'envisager le recrutement annuel d'une quarantaine d'apprentis dans chacune des sections et la création d'une troisième spécialité. La Région Languedoc-Roussillon soutient cette formation par un conventionnement direct, mais la complexité croissante de la gestion des sections d'apprentissage impose, à court terme, la création d'un CFA ou le recours à un CFA existant.

4 • La VAE

Il est légitime que cette voie de diplômation soit organisée à l'EMA qui possède le savoir-faire nécessaire. Cependant le nombre réduit d'individus concernés (4 diplômés et un seul nouvel élève en 2009), de profils variés, amène à poser la question de sa rentabilité. Le lourd travail de mise au point d'une démarche compétences, qui a été réalisé, devrait être valorisé en formation initiale où beaucoup reste à faire.

II – Les autres formations

1 • Les formations spécialisées

L'EMA rassemble sous cette dénomination des offres de formation diplômante ou non diplômante.

La formation diplômante conduit à 2 diplômes de master à caractère professionnel : un master en communication et technologies numériques, cohabilité avec le CELSA Paris 4 Sorbonne, qui concerne des étudiants recrutés en master 2 (14 diplômés en 2009 ; actuellement 22 inscrits) ; un master en bioingénierie : biosanté et biotechnologies, co-habilité avec les universités de Nîmes, Montpellier 1, Montpellier 2 et Montpellier SupAgro (10 diplômés en 2009 ; actuellement 7 inscrits en M1 et 13 en M2).

La formation non diplômante est représentée par deux cursus recrutant au niveau Bac+5 : un mastère spécialisé de la CGE : Sécurité industrielle et environnement (actuellement 9 inscrits) ; un cycle de spécialisation, le Centre d'études supérieures pour la sécurité et l'environnement minier (CESSEM), destiné à un public d'ingénieurs étrangers (actuellement 13 inscrits).

Il serait souhaitable que ces offres de formation soient clarifiées : leurs formulations, leurs objectifs et les publics ciblés devraient être mieux définis.

2 • Les études complémentaires

L'EMA ouvre la possibilité d'une année d'études, au cours du cycle ingénieur, permettant d'acquérir une formation complémentaire, notamment à l'École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand (depuis 2007, 12 élèves y ont obtenu un master de management).

Dans le cadre de l'évolution de la durée de formation à l'EMA (passage de 4 à 3 années), l'établissement devrait réfléchir à la place et au contenu de cette année, actuellement dénommée "année césure", terme qui désigne généralement une année passée en entreprise.

3 • Le doctorat

En raison de la faible valorisation du doctorat dans les entreprises, le nombre d'ingénieurs diplômés de l'EMA en formation doctorale est anecdotique (entre 2006 et 2010, seuls 4 ont débuté une thèse). Fin 2009, 29 des 66 doctorants étaient de nationalité étrangère.

Ces doctorants sont inscrits dans une multitude d'écoles doctorales : ainsi, les 13 thèses soutenues en 2009 ont été préparées dans 8 écoles doctorales différentes, dépendant de 6 établissements principaux. L'EMA est consciente de cet éparpillement et souhaite que rapidement les doctorants ne relèvent plus que des écoles doctorales de Montpellier ou des Mines de Paris et de Saint-Étienne. On ne peut que l'encourager dans cette démarche.

III – L'environnement de travail des étudiants

1 • Les TICE

Engagée dès 1992, la politique de mise en œuvre des Nouvelles technologies éducatives (NTE) présente plusieurs caractéristiques : le souci de placer les élèves-ingénieurs au centre du dispositif, l'attention portée aux outils de simulation, le lien avec plusieurs réseaux régionaux et nationaux, la mutualisation de la réponse aux appels à projets au sein du GEM, la recherche de cohérence avec la FAD.

2 • La politique documentaire

L'école développe une véritable politique documentaire. Elle se traduit par la réalisation et la mise en ligne d'un catalogue de plus de 27 000 ouvrages du fonds, de près de 160 périodiques acquis et par la gestion d'un fonds patrimonial d'environ 5 000 ouvrages. Le centre de documentation participe à des actions collectives, telles que GEM-DOC (catalogue commun des bibliothèques des écoles des mines) et organise des sessions de formation.

IV – La démarche qualité pédagogique

Une démarche visant à analyser et à améliorer la qualité des enseignements est mise en œuvre : fiches d'appréciation renseignées par les élèves, analyses par les responsables pédagogiques et retours vers les enseignants, Conseil de pilotage pédagogique (CPP) auquel participent les élèves, guide de bonnes pratiques. Les expériences d'enseignement en "non présentiel", diversement appréciées par les étudiants, mériteraient d'être soumises à une évaluation formelle. S'agissant des PFE, s'ils apparaissent bien encadrés, il n'existe pas d'évaluation par les élèves, en particulier du rôle des tuteurs entreprise ou des tuteurs enseignants, contrairement à ce que préconise la loi de 2006 sur l'égalité des chances lors des stages en entreprise.

V – L'insertion professionnelle

En amont, l'EMA a mis en place en 2007 un projet personnalisé professionnel (PPP), avec 20 élèves volontaires, 10 enseignants (formés au coaching personnel) et 2 consultants extérieurs. Cette expérience devrait être étendue à l'ensemble des promotions, sous une forme nécessairement allégée. Par ailleurs, les stages obligatoires (exécutant, ingénieur-adjoint, PFE) et les missions de terrain, qui représentent au total plus d'une année du cursus, sensibilisent les élèves à la problématique de l'insertion professionnelle et débouchent souvent sur des embauches. De plus, les élèves organisent annuellement un Forum entreprises (le dernier a rassemblé 64 entreprises) avec, notamment, des ateliers CV, très prisés, avec des DRH et des anciens élèves.

L'EMA diffuse des enquêtes d'insertion, sur la base du questionnaire de la CGE. De façon surprenante, il ne semble pas que les résultats de l'enquête annuelle du CNISF soient connus de l'école, alors même que l'Amicale des anciens élèves y participe. On retiendra que l'insertion des jeunes diplômés s'effectue dans des conditions satisfaisantes : 6 mois après sa sortie, malgré la crise, la promotion 2008 était à 85 % en situation d'emploi (pour près d'un tiers à l'étranger), 57 % des élèves ayant été embauchés avant leur sortie de l'école.

S'agissant de l'insertion professionnelle des docteurs, on note qu'elle intervient majoritairement dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'EMA, proche des préoccupations des entreprises, devrait s'attacher à mieux sensibiliser ses doctorants à l'exercice d'une activité professionnelle dans ce secteur d'activité.

La stratégie en matière de vie étudiante

I – La participation des étudiants à la vie de l'établissement

Les élections des représentants aux différentes instances se déroulent avec un taux moyen de participation de 46 %¹. Cette faible participation peut s'expliquer par l'absence de formation au rôle de l'élu par l'école, ainsi que par une insuffisance de communication (les élèves déplorent notamment l'absence de panneaux d'affichage dédiés) ou d'implication dans la vie de l'école. Les fréquentes missions et stages ainsi que la particularité des formations continues et par apprentissage entraînent souvent une incapacité de siéger et la mise en place de suppléants pourrait être une solution².

Les élèves ne sont pas représentés au Comité de direction restreint, pas plus qu'au Conseil de direction, où sont préparées les décisions. Il n'existe pas d'équivalent au vice-président étudiant dans les universités et aucune responsabilité particulière n'est dévolue aux étudiants³. Aucun moyen n'est affecté directement aux élus ou aux responsables associatifs (locaux, moyens de communication...) : c'est le Cercle des élèves qui répartit la subvention de l'EMA entre les différents clubs.

En revanche, élus et représentants de promotion sont associés à la mise en œuvre des orientations pédagogiques au travers du CPP et l'école soutient financièrement les élèves qui suivent, à l'extérieur, des formations dédiées aux responsables associatifs. Les élèves souhaiteraient que ces formations soient proposées sur place pour permettre à plus de responsables d'y participer.

II – La vie associative

L'EMA favorise le développement des activités associatives, sportives et culturelles et valorise une implication active par l'attribution d'un crédit (ECTS). La valorisation englobe 5 catégories d'activité : vie associative étudiante, projet de développement personnel, vie alésienne, vie à l'école, solidarité. Par ailleurs, l'école permet à certains étudiants, dans le cadre des missions de terrain, de développer des projets personnels (à titre d'exemple : théâtre). Dans l'optique du "supplément au diplôme", il faudrait que les élèves s'étant investis soient guidés dans la traduction de leur expérience en compétences développées.

Il existe une trentaine de clubs, fédérés par le Cercle des élèves à qui l'EMA attribue une subvention annuelle et des subventions complémentaires ; elle prend également en charge l'intégralité de la reprographie du Cercle et des clubs. Les clubs sont localisés à la Maison des élèves (ME), ce qui favorise la vie associative et le développement d'un esprit de promotion. L'Amicale des anciens élèves est propriétaire et gérante de la ME ; elle y abrite ses locaux, ce qui favorise les échanges avec les élèves. Les étudiants présents à Nîmes ont une association, qui reçoit une subvention du Cercle ; cependant, la fréquence des rencontres entre structures est faible et les activités associatives sont distinctes de celles d'Alès, en raison notamment de la différence de taille des deux villes.

Le Cercle et l'Amicale des anciens élèves organisent diverses manifestations en collaboration, par exemple le forum des métiers, le parrainage des promotions... Ces actions sont positives, mais le rapprochement des partenaires est à parfaire, si l'on en juge par le taux d'adhésion des promotions sortantes à l'Amicale, qui ne dépasse pas 15 %, et par le nombre total de ses adhérents, autour de 1 000.

¹ Avec d'importantes variations. Ainsi, en 2009, pour les élections au CA, les taux de participation étaient de 86 % (1^{ère} et 2^{ème} années), 27 % (3^{ème} et 4^{ème} années), 15 % (formations continue et spécialisée), 0 % (doctorants). Pour l'ensemble des instances, 7 sièges ont été pourvus par tirage au sort, faute de candidats.

² A ce jour, un élu peut désigner un représentant non élu en cas d'absence ponctuelle ou définitive.

³ Ainsi, ni les élus étudiants, ni les responsables associatifs n'ont participé à la préparation du rapport d'auto-évaluation.

III – La qualité de vie des étudiants

Sur le site d'Alès, la ME a la capacité d'héberger l'ensemble des étudiants (560 logements), y compris ceux qui arrivent en cours d'année, tels les étudiants étrangers ou en semestre d'échange. Des chambres sont également réservées aux étudiants en apprentissage qui paient un loyer basé sur leur présence effective. L'éloignement de la ME des deux sites alésiens de l'école pose le problème des moyens de transport : l'agglomération serait prête à étudier une desserte par les transports en commun, à condition que le service soit utilisé, mais la motorisation de beaucoup d'élèves et les habitudes de covoiturage constituent des freins à la mise en place de ce service. Sur le site de Nîmes, la disparité de l'hébergement (résidences étudiantes diverses, colocation) nuit à l'esprit de promotion et à la vie associative. De plus, les apprentis paient en résidence étudiante un loyer complet. Une réflexion sur l'hébergement des élèves et plus globalement sur le fonctionnement du site nîmois serait nécessaire.

La pratique sportive, développée et diversifiée, n'est pas obligatoire. Les élèves participent à de nombreux échanges sportifs au niveau académique, en particulier au Cartel des Mines, rencontre sportive du GEM. Ils organisent, selon les années, cette manifestation. Ceux qui pratiquent un sport de manière intensive bénéficient d'un emploi du temps adapté. Enfin, les activités culturelles sont encouragées par l'EMA, qui adapte ses cursus pour certains projets personnels étudiants.

La stratégie en matière de relations extérieures



I – Les relations inter-établissements et avec les organismes de recherche

L'EMA est insérée dans le réseau GEM qui coordonne de nombreuses actions communes. Si des passerelles inter-écoles, pour une année, sont possibles, elles ne concernent que de petits nombres (3 arrivées et 4 départs en 2009-2010, dont un vers les Mines de Paris).

En parallèle, l'établissement affiche sa volonté de s'associer aux évolutions du paysage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout en préservant sa personnalité et sa visibilité propre. Bien que non concernée directement, l'EMA a adhéré au PRES en qualité de membre associé. En effet, les 3 universités montpelliéraines sont fondatrices du PRES Université de Montpellier sud de France (UMSF), créé en juin 2009, dont les objectifs sont d'accompagner leur fusion à l'horizon 2012 et de piloter le Plan campus. Leur fusion réalisée, UMSF devrait s'ouvrir pour constituer un PRES régional, dans lequel l'EMA, dont l'image est positive aux yeux de ses partenaires, aura sa place. L'un des scénarios met en jeu l'évolution de la Conférence des directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion du Languedoc-Roussillon (CODIGE), à laquelle l'EMA participe activement (son directeur doit en prendre la présidence prochainement), qui évoluerait vers un Collegium d'ingénierie et entrerait dans le PRES en tant que tel. Il est trop tôt pour savoir si les nécessaires engagements de l'école vis-à-vis du PRES seront compatibles avec ses obligations envers le GEM.

Pour l'heure, l'EMA doit renforcer ses relations bilatérales avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche régionaux : co-habilitations de diplômes, co-accréditation d'écoles doctorales, association aux unités de recherche. C'est surtout le cas avec l'université scientifique Montpellier 2, avec laquelle les affinités sont évidentes, et dont la présidence siège au CA de l'école. Le renforcement qualitatif des centres de recherche de l'EMA serait de nature à faciliter la symbiose, voire à permettre des intégrations. Mais l'école doit aussi poursuivre sa mutation culturelle, en se préparant à quelques abandons de souveraineté, même si elle ne souhaite pas, bien légitimement, perdre sa singularité, sa visibilité et la maîtrise des contrats industriels qui rémunèrent une partie de ses personnels.

Avec la jeune université de Nîmes, dont l'ambition professionnalisante laisse espérer une collaboration plus soutenue, on doit noter, malgré quelques réalisations et de nouveaux projets, le relativement faible niveau de coopération.

A signaler, enfin, le lien avec l'université de Pau et des pays de l'Adour, au travers d'une équipe de recherche EMA de 4 personnes, implantée en 1992. Sans perspective de développement, le maintien de cette antenne se justifie mal aujourd'hui, malgré l'intérêt de ses travaux sur les propriétés psychosensorielles des matériaux.

S'agissant des EPST, en particulier le CNRS, il n'existe actuellement aucun lien direct. Une éventuelle dynamique passe par l'établissement préalable de liens formalisés avec des unités de recherche montpelliéraines.

II – Les relations avec les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (mairie d'Alès, mairie de Nîmes, Conseil général du Gard, Conseil régional du Languedoc-Roussillon) sont représentées au CA de l'EMA. Elles y jouent un rôle actif et sont particulièrement attentives à l'implication de l'école dans le développement économique local et régional. Cet intérêt se matérialise par des contributions financières¹, mais il serait souhaitable qu'il soit formalisé par la signature de conventions.

Au niveau local, le partenariat avec la municipalité d'Alès s'avère fructueux. La ville, après avoir permis le développement de l'école, grâce à de judicieux échanges de terrains, porte maintenant le projet, par l'intermédiaire de sa société d'économie mixte, d'un hôtel d'entreprise de 2 000m². Ce "Science Park", situé à côté de l'Institut des sciences des risques (ISR) en construction sur le site Louis Leprince-Ringuet de l'EMA (autour de Croupillac), pourra accueillir jusqu'à 30 entreprises innovantes en émergence, entreprises qui poursuivront leur croissance avec le concours des centres de recherche de l'école.

¹ Au titre de l'année 2008, l'EMA a été soutenue à hauteur de 258 k€ par la Région, de 75 k€ par l'agglomération d'Alès et de 40 k€ par l'agglomération de Nîmes.

La Région, de son côté, finance directement la construction de l'ISR, qui n'a pas été inscrite au CPER. Si elle milite pour une implication active de l'EMA dans le PRES UMSF, elle s'inquiète du niveau actuel de coopération avec l'Université de Nîmes et souhaiterait, notamment, le développement d'un partenariat triangulaire Alès-Nîmes-CEA Marcoule.

III – Les relations avec les milieux socio-économiques

1 • Le rôle des organisations consulaires

Les CCI d'Alès et de Nîmes siègent au CA de l'EMA, par l'intermédiaire de leurs présidents. Si la CCI d'Alès soutient l'incubateur technologique de l'école avec un versement annuel qui évolue entre 15 et 18 k€, celle de Nîmes contribue à hauteur de 1,6 M€. L'importance de cette somme est liée à l'histoire et à la reprise par l'EMA, en 1994, de l'école d'ingénieurs en informatique de la CCI de Nîmes. Ses locaux sont devenus ceux du site nîmois de l'EMA, qui en est usufruitière et en obtiendra la pleine propriété en 2017. Depuis 2007, date de la création en commun du programme de promotion de l'activité économique INNOV'UP, le financement consulaire est recentré sur le soutien de l'incubateur. La réforme en cours des CCI et la perspective du renouvellement prochain de la chambre de Nîmes, associées aux interrogations de certains de ses membres sur le retour d'investissement, laissent peser une menace de désengagement d'autant plus prégnante que la convention entre les parties expire au 31 décembre 2011. S'il devait en être ainsi, l'école se trouverait devant de lourdes difficultés.

2 • Les missions de terrain et les stages

La présence des élèves dans les entreprises a fait l'objet de l'audition d'un panel de responsables, essentiellement représentants de PME/PMI. Les participants se réjouissent des missions de terrain, de la qualité de l'accompagnement par les enseignants et de la motivation des élèves. Ces missions portent sur des thèmes d'intérêt direct tant pour les entreprises que pour les élèves : le produit et son marché, les produits et services innovants, l'organisation de l'entreprise, la création d'entreprises et d'activités nouvelles. Les entreprises bénéficient ainsi de regards neufs sur leur fonctionnement et leurs projets.

Chaque année l'EMA reçoit plus de propositions de stages que nécessaire, stages traditionnels ou apprentissage, avec un haut niveau de fidélité, preuve de la satisfaction des entreprises accueillantes. L'école vérifie la capacité de l'entreprise à transmettre les connaissances et compétences souhaitées mais, selon les témoignages, elle n'est pas suffisamment précise dans son cahier des charges ; un document explicite serait souhaité par les entreprises.

3 • La taxe d'apprentissage et la formation continue non diplômante

L'un des indicateurs de la connaissance et de la reconnaissance d'une école d'ingénieurs de la part de son environnement est le versement de la taxe d'apprentissage. De ce côté, l'EMA fait état d'une collecte significative en nombre d'entreprises (plus de 800), en montant (près de 0,95 M€ en 2009, chiffre en progression de 50 % depuis 2006) et en stabilité (fidélité des entreprises). Une plaquette, spécialement conçue pour indiquer l'usage des fonds collectés et les modalités de versement, n'est certainement pas étrangère à ces résultats.

L'EMA remplit aussi une mission d'appui au développement économique régional en offrant aux entreprises avec lesquelles elle a tissé des liens, des actions de formation continue. Elle montre ainsi sa capacité à proposer des solutions adaptées à leurs besoins (actions collectives ou actions individuelles sur mesure).

La stratégie en matière de relations internationales



I – La politique internationale de l'EMA

L'école accorde une grande importance au développement de ses relations internationales. Elle mène une politique dynamique et on doit remarquer qu'une part importante de ses promotions d'ingénieurs, environ 30 %, trouve un emploi à l'étranger.

L'EMA a eu de longue date une "stratégie pays" avec des pays miniers, particulièrement d'Afrique et d'Europe (notamment la Roumanie). La mise en place d'un plan d'action du GEM en matière de relations internationales (dont le directeur de l'EMA assure actuellement la coordination) est de nature à donner un élan significatif, de façon mutualisée mais non contraignante, aux initiatives propres à l'EMA.

C'est ainsi qu'une action concertée (mutualisation du recrutement d'élèves-ingénieurs, bi-diplômation, mobilité sortante des élèves du GEM) est lancée en direction du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine (BRIC), dès à présent plus particulièrement concrétisée par un partenariat avec l'université Jiao Tong de Shanghai et l'université de Nankin (une vingtaine d'étudiants, essentiellement en mobilité entrante) et la participation au programme BRAFITEC. Un nouvel objectif concerne le Vietnam et, s'agissant de l'Afrique, une relance des relations avec l'École supérieure polytechnique de Dakar est en cours.

Au total 68 accords internationaux impliquent l'établissement, soit en propre, soit au sein du GEM. Il serait souhaitable qu'une distinction claire soit faite entre les accords fondateurs de la stratégie (en particulier ceux qui mènent à la délivrance de doubles diplômes) et ceux qui correspondent à des relations plus ténues.

La gestion de ces relations est assurée par le service pédagogie internationale (SPI), qui joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique de l'école, en matière de formation, comme en matière de recherche. Dirigé par un enseignant-chercheur, il s'appuie transversalement sur l'administration, le département des langues et les responsables d'enseignement. Il a la charge des relations avec la Région qui concourt financièrement de façon significative à la mobilité. Le SPI mène actuellement une réflexion visant à développer les doctorats en partenariat (codirection ou cotutelle), l'une des faiblesses de l'établissement (depuis 2007 : une seule thèse en cotutelle soutenue, une en préparation).

II – La mobilité internationale

1 • La politique des langues

Conçu comme une préparation à la mobilité sortante et outil majeur de l'accueil d'étudiants étrangers, l'enseignement des langues est placé, au sein du département des langues, sous le contrôle de la direction des études et du SPI. S'agissant de la langue anglaise, obligatoire, l'exigence de niveau en vigueur dans les écoles françaises d'ingénieur (niveau équivalent à TOEIC 750) est très généralement atteinte. Le choix des autres langues enseignées (allemand, chinois, espagnol, portugais du Brésil, russe) est en rapport direct avec les destinations de la mobilité sortante. Un enseignement de FLE est organisé à l'intention des étudiants étrangers. Le département des langues est particulièrement impliqué dans le soutien matériel et moral des élèves étrangers.

2 • La mobilité étudiante

La mobilité sortante est très satisfaisante, puisqu'elle a un caractère quasi-obligatoire : chaque élève effectue un séjour à l'étranger, d'une durée minimale de 3 mois, lors de son cursus. A destination de l'Europe, l'école s'appuie largement sur des accords ERASMUS ; à destination du reste du monde, elle utilise parfois ses propres accords et le plus souvent des accords passés au niveau du GEM.

Le développement de la mobilité entrante constitue l'un des objectifs de l'établissement, bien qu'atteignant déjà un niveau significatif avec une centaine d'étudiants étrangers dans l'école. En l'absence de guichet unique pour les inscriptions et malgré l'écho de quelques insuffisances d'information, le SPI s'avère attentif à la qualité de l'accueil de ce public. Il apporte un soutien matériel et moral, comme le font aussi les associations, le Cercle des élèves et l'Association internationale des mines d'Alès, même si on peut regretter que tous les étudiants étrangers ne soient pas inscrits d'emblée dans cette association.

3 • La mobilité enseignante

La mobilité entrante est encore peu développée (moins de dix chercheurs et enseignants accueillis chaque année), même si elle bénéficie de facteurs favorables (logements mis à disposition, financements de type “professeur associé”, aide de la Région). L'implication des invités dans la formation n'est pas significative, si on en juge par le point de vue des élèves-ingénieurs rencontrés. Une action concertée, au niveau du GEM, pourrait permettre de mutualiser les séjours d'étrangers en France, en les faisant participer à la diffusion de la culture internationale dans la formation.

La mobilité sortante, qui ne concerne chaque année que 3 à 5 enseignants-chercheurs, est insuffisante malgré la volonté de l'EMA et les opportunités de soutien financier (maintien du salaire pendant quelques mois, aide de la Région). En 2009, le cumul des séjours à l'étranger, y compris congrès et visites de stages, n'a pas excédé 12 mois.

La gouvernance

I – Le système d'organisation et de pilotage de l'établissement

1 • Le poids de la tutelle

Si l'EMA jouit de l'autonomie administrative et financière, sa tutelle joue un rôle prépondérant sur les grands dossiers et les orientations stratégiques. C'est le cas, actuellement, du projet de réunion des écoles du GEM et de l'Institut Télécom en un établissement unique, source d'inquiétude chez les personnels. Ce fut aussi le cas pour le renoncement au recrutement à Bac+1 (concours "Sup" des CPGE), souhaité par les directeurs du G4 et accepté par la tutelle. Le CA de l'EMA, partagé sur cette évolution majeure, n'a pu que l'accepter, le recrutement des élèves-ingénieurs ne faisant d'ailleurs pas partie de ses attributions statutaires.

Cette influence se manifeste aussi par les rapports sur les "Orientations stratégiques des écoles des mines" (OSEM), dont les conclusions constituent une ardente obligation pour les membres du réseau. Le rapport OSEM 2, remis au ministre en 2006, a défini un ensemble d'orientations valables pour 6 ans.

Si pour la direction de l'école, l'EMA est autonome, il n'en demeure pas moins que le rôle de la tutelle est intégré en interne : les personnels ont pleinement conscience que leur direction ne dispose pas d'une pleine liberté d'action.

2 • La formalisation de la stratégie d'établissement

L'EMA s'est dotée d'un Plan d'orientations stratégiques (POS) pour la période 2006-2010, fruit d'une démarche interne participative inspirée par le rapport OSEM 2. Un séminaire de direction est prévu avant la fin de la présente année scolaire pour préparer le prochain POS, qui devrait servir de base à une négociation avec la tutelle. En effet, le ministère chargé de l'Industrie envisage des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les écoles sous sa tutelle. Le CPOM constituera un véritable axe de progrès, prenant en compte la spécificité de l'EMA et de son projet, en cohérence avec la politique de la tutelle et du GEM.

Le POS est décliné en plans d'action annuels, dont la réalisation fait l'objet de rapports annuels d'activité. Très complets, ces documents de référence explicitent, aux yeux de tous les acteurs, la politique suivie au service des missions de l'établissement.

3 • Les instances de gouvernance

La prégnance de la tutelle se manifeste d'emblée à la lecture du décret fondateur de 1991 qui organise la gouvernance et qui prévoit que la tutelle nomme, *in fine*, le directeur, le directeur-adjoint, le secrétaire général, le président du CA et 16 de ses membres sur 24¹. La CTI a souligné la faible représentation des professionnels en exercice au CA. En réalité, si on rentre dans le détail des personnalités y siégeant actuellement, on peut constater que plusieurs "institutionnels" sont des ingénieurs ou des entrepreneurs. Il pourrait ne pas toujours en être de même ; seule une modification du décret constitutif de l'EPA serait de nature à prévenir ce risque².

Les réunions du CA, bien préparées en amont, ont lieu deux fois par an. Les étudiants s'y expriment peu. Le CA est perçu plus comme un lieu d'animation, d'information et de partage que comme un lieu de débat. Pour des décisions majeures de son ressort, il n'est saisi qu'après avis de la mission de tutelle des écoles au CGIET. Des comptes-rendus détaillés révèlent une atmosphère apaisée et des votes le plus souvent unanimes.

¹ 6 membres nommés en raison de leurs compétences, 6 représentants de l'État, 4 membres nommés au titre des collectivités territoriales ; 8 élus : 4 représentants des personnels, 4 représentants des étudiants.

² Comme l'a suggéré la CTI, le nom d'usage « École des mines d'Alès » pourrait aussi être officialisé à la place de la dénomination actuelle (ENSTIMA).

Le décret de 1991 prévoit la possibilité d'instances consultatives et mentionne spécifiquement un comité de l'enseignement et un comité de la recherche, dont les compositions sont fixées par arrêté.

Le comité de l'enseignement est pléthorique, avec 44 membres, mais permet de faire le bilan des actions pédagogiques engagées (CPP et diverses sous-commissions). Des comptes-rendus sont rédigés bien que, de façon surprenante, aucun ne soit mis à la disposition de la communauté EMA sur l'intranet.

Le comité de la recherche est composé de 31 membres, dont un seul doctorant, alors que la formation doctorale est maintenant développée à l'école. D'un avis largement partagé, il ne contribue pas à la résolution des problèmes. Il produit des comptes-rendus mais le dernier déposé sur l'intranet date de 2004 !

Un comité technique paritaire complète le dispositif. Il est considéré positivement en interne, même si le cadre de travail est contraint par les textes et si les règles de gestion du personnel sont impulsées par la tutelle.

En 1985, un Conseil d'évaluation scientifique des écoles des mines avait été mis en place et l'EMA avait créé, en 2004, son propre comité d'évaluation scientifique de la recherche. Les deux sont maintenant abandonnés en raison des évaluations conduites par l'AERES. Cette suppression peut être regrettée : dans le cadre de la démarche qualité, une introspection critique, appuyée sur les avis d'experts extérieurs bien choisis, reste nécessaire. Ce pourrait être une orientation susceptible de redynamiser le comité de la recherche.

4 • L'équipe de direction

Le directeur est assisté d'un directeur-adjoint qui bénéficie d'une délégation de signature totale et le décharge de l'emprise du quotidien. Autour d'eux, 3 directeurs fonctionnels coordonnent les missions principales de l'école (études, recherche, développement économique). Le secrétaire général assure les conditions de fonctionnement humain et matériel de l'établissement. Ces 6 responsables forment un Comité de direction restreint et cohérent ; depuis bientôt un an, il se réunit tous les 15 jours, ce qui constitue un facteur de progrès en fluidifiant la gestion de l'école.

Un Conseil de direction se réunit mensuellement ; il est constitué des membres du Comité restreint auxquels se joignent une quinzaine d'autres responsables, dont les directeurs des centres de recherche. Il pourrait être judicieux que, dans une école qui se flatte de former des ingénieurs-entrepreneurs, un ou plusieurs élèves soient invités à participer aux réunions et ainsi à se sensibiliser au management d'une institution complexe ; cela ne fait pas partie, pour le moment, de la volonté de la direction.

Les comptes-rendus du Conseil de direction, avec les documents d'information afférents, sont rapidement mis à la disposition de la communauté EMA sur l'intranet.

En résumé, l'influence de la tutelle et la centralisation caractérisent la gouvernance de l'EMA, avec une direction jouant son rôle et soucieuse d'impulser une politique dans la limite de ses marges de manœuvre.

II – Les technologies de l'information et de la communication

La politique et le développement des TIC sont portés par : le pôle informatique rattaché au secrétariat général ; la cellule NTE rattachée à la direction des études ; un service au sein de la division logistique dédié à la téléphonie. Le pilotage est bien conduit et se matérialise par un comité créé en 2001 (une trentaine de membres jouant un rôle de conception, d'animation et de mise en œuvre de la politique) et un schéma directeur informatique formalisant les enjeux et les moyens consacrés.

Les ressources informatiques sont adaptées aux besoins en termes de salles, de périodicité de renouvellement, de logiciels, de réseaux et d'accès wifi sur les deux sites alsaciens et le site nîmois.

L'intranet est de qualité et est intégré par les personnels qui l'identifient comme vecteur principal de communication en interne. Il convient toutefois de signaler le degré inégal des différents onglets en ce qui concerne la richesse des informations et leur mise à jour. Si la partie dévolue au secrétariat général offre une information quasi exhaustive, certaines parties mériteraient d'être suivies avec plus d'attention.

La problématique de la sécurité est appréhendée avec efficacité (sécurisation des serveurs et du réseau, virus, charte d'utilisation des ressources informatiques). Le dispositif pourrait être complété, pour la sécurité juridique, par la nomination d'un correspondant informatique et libertés.

Une démarche qualité a également été initiée et se concrétise par une charte d'utilisation des ressources informatiques, une charte de bon usage de l'informatique et du réseau RENATER et par la prise en compte de l'avis des utilisateurs des ressources informatiques.

L'EMA dispose donc d'une stratégie claire et d'un véritable pilotage des TIC au service de ses missions, il faut cependant s'interroger sur la pertinence de la coexistence de trois entités : le regroupement du pôle informatique, de la cellule NTE et de la téléphonie au sein d'une seule direction serait susceptible de renforcer une vision "système global d'information" et de rationaliser les ressources humaines affectées à ces missions.

III – La gestion des ressources humaines

La cartographie des emplois se caractérise par la grande diversité des statuts juridiques. Le stock global des emplois est composé de fonctionnaires de l'État et d'agents sous contrat (CDI et CDD de l'État et des écoles des mines, doctorants). A ces différents statuts de droit public viennent s'ajouter des personnels de statut de droit privé de l'association ARMINES. La situation est d'autant moins lisible que les fonctions exercées ne correspondent pas toujours aux dénominations : ainsi, on trouve des "chargés, maîtres ou directeurs de recherche" qui ne font pas de recherche, des ingénieurs qui enseignent et/ou cherchent et des "maîtres-assistants" sans rattachement en recherche. Cette cartographie complexe nuit à la cohésion sociale même si cela ne semble altérer ni le sentiment d'appartenance à l'EMA ni la réalisation des missions. La direction de l'EMA devrait veiller à clairement expliciter aux agents les règles de gestion des carrières en fonction des différents statuts afin d'éviter les incompréhensions voire les tensions.

Fin mars 2010, le potentiel humain s'élève à 286 personnes relevant d'un statut de droit public et 28 personnes relevant d'ARMINES ; 68 d'entre elles sont considérées comme enseignants-chercheurs et 34 comme enseignants.

Le service de gestion des ressources humaines est placé sous l'autorité directe du secrétaire général. La mise en place de la LOLF ayant conduit à définir un double plafond d'emplois et de masse salariale, le pilotage est une préoccupation constante. Au surplus, les personnels ayant majoritairement des anciennetés importantes, le plafond de masse salariale est atteint ce qui nécessite un pilotage réactif et continu. L'EMA devrait généraliser une GPEEC, initialisée à ce jour dans le seul service de la logistique, en tenant compte notamment de 4 objectifs : dégonfler la masse salariale pour pourvoir l'ensemble des supports d'emploi ; prévoir la continuité du service dans les structures fragilisées par la perspective de départs à la retraite rapprochés voire simultanés ; faire face à la fois aux nécessités de rajeunissement et de promotion des personnels ; achever la résorption du personnel ARMINES non affecté à l'appui de l'activité de recherche contractuelle.

En matière d'assurance chômage, l'EMA est son propre assureur et gère en interne les dossiers. Le cadre juridique encadrant les doctorants ayant évolué, ils sont désormais des contractuels de l'établissement : il conviendrait de relancer une étude sur l'opportunité d'adhérer aux ASSEDIC afin de s'assurer que le choix actuel est toujours le plus pertinent.

IV – La politique budgétaire et financière

Le pilotage budgétaire et financier est assuré par le service de gestion comptable (SGC), rattaché au secrétariat général. Le secrétaire général et le cadre administratif du SGC assurent un pilotage de qualité tant dans la phase d'élaboration budgétaire, dont la procédure est rigoureuse, que dans celle du suivi de l'exécution budgétaire. Ce dispositif est complété par un service analyse et contrôle de gestion assuré par un cadre administratif placé sous l'autorité du directeur adjoint. La mission de ce service est notamment d'assurer en N+1 la répartition des dépenses entre les entités de l'EMA soit, selon la pertinence, au coût réel, au prorata des consommations, au prorata des surfaces occupées ou au prorata des effectifs. Cette approche analytique permet de déterminer les coûts complets de chaque mission.

L'agence comptable est composée d'un agent comptable en adjonction de service, présent deux demi-journées par semaine, et d'une assistante administrative. Le dialogue ordonnateur-agent comptable est de bonne qualité et le fonctionnement actuel ne pose pas de difficulté majeure. Néanmoins, l'EMA doit s'interroger sur les moyens humains dédiés à l'agence comptable : l'affectation d'un seul agent de catégorie C, qui plus est à 80 %, présente un risque notamment dans la continuité du service.

Pour l'exercice 2010, le budget prévisionnel s'élève pour la section de fonctionnement à 14,2 M€ et pour la section d'investissement à 1,7 M€ soit au global 15,9 M€. En 2008, la subvention de l'État représentait 52 % des recettes et les 48 % de recettes propres se décomposaient en 47 % de subventions européennes et des collectivités territoriales, 15 % de taxe d'apprentissage, 10 % de formation continue, 9 % de droits d'inscription et de frais de scolarité et 19 % de recettes diverses (hébergement et restauration, contrats de recherche, prestations informatiques, etc.). L'augmentation du montant des ressources propres est un objectif de l'EMA qui vient de recruter un cadre administratif sur cette mission au sein de la direction du développement économique.

Les finances de l'école sont saines et affichent un fond de roulement en augmentation constante depuis 2006 pour représenter plus de 6 M€ à la clôture de l'exercice 2009. Cette situation permet d'envisager de financer, sur ressources propres, des investissements ou des décisions politiques.

V – La politique immobilière

L'implantation sur deux sites alésiens (Clavières et Croupillac), ainsi qu'à Nîmes, nécessite un pilotage efficace de la politique immobilière. Actuellement, l'école dispose de 44 601 m² (SHON) et des projets sont en cours pour accompagner le développement en mobilisant des réserves foncières.

Le pilotage est porté par une division logistique, placée sous l'autorité du secrétaire général. En plus de la fonction strictement immobilière, elle gère les achats, la reprographie, le parc automobile et la restauration. Il faut préciser que le restaurant de l'EMA est géré en interne ce qui représente un effort important en termes de moyens financiers, de bâtiments, et de personnels (plus de 16 agents).

Majoritairement, les bâtiments ont été construits dans les années 60 ce qui explique leur état général moyen, leur bilan énergétique et les importants travaux nécessaires en terme d'accessibilité aux handicapés. La maintenance fait l'objet d'un plan pluriannuel. Les bâtiments les plus récents sont sur AutoCAD et l'utilisation des locaux d'enseignement est suivie informatiquement par la direction des études. Le SPSI, document stratégique concernant la politique patrimoniale, sera présenté au CA en 2010.

Le site nîmois dispose d'un service technique dédié, intégré à la division logistique, dont le responsable se rend sur place une fois par semaine.

L'EMA dispose donc d'un parc immobilier de qualité inégale en raison de l'ancienneté de certaines constructions, mais dont le suivi est réel avec de véritables projets de rénovation et d'extension.

VI – La capacité d'auto-évaluation et le management de la qualité

Si on s'en tenait au seul examen du "rapport d'auto-évaluation" remis à l'AERES, on conclurait que l'EMA ne dispose actuellement que d'une faible capacité d'auto-évaluation. En effet, sauf à de très rares occasions, ce rapport est une simple description de l'établissement, sans analyse introspective de ses points forts, de ses points faibles, des risques qu'il encourt ou des opportunités qui s'offrent à lui. La réalité est plus nuancée car, s'il est clair que la démarche d'auto-évaluation n'a pas encore pénétré en profondeur, on remarque, pour certains services et activités, de réels efforts d'évaluation des actions engagées, en vue d'en améliorer la qualité.

Pour la direction de l'établissement, auto-évaluation et démarche qualité sont des objectifs majeurs, avec l'ambition d'obtenir, en 2011, la certification ISO 9001. Depuis 2009, la politique en la matière a été relancée et vise à couvrir l'ensemble des missions. Au second trimestre 2009, le Conseil de direction a validé les enjeux et le contenu de la démarche. L'école s'est adjoint les services d'un prestataire extérieur pour l'accompagner. Elle a nommé en interne un responsable qualité, un Conseil de pilotage qualité a été installé, des correspondants qualité dans les services ont été désignés et les personnels appelés à réaliser les audits internes ont été formés. La démarche est reprise dans le plan d'action 2010 et, en mars dernier, la politique qualité a fait l'objet d'une lettre d'engagement du directeur. L'EMA se donne les moyens de ses ambitions : si la dynamique actuelle est maintenue, des résultats significatifs pouvant aller jusqu'à la certification sont à attendre, marquant ainsi l'importante avancée de l'école en la matière. Il est toutefois regrettable que les étudiants ne soient pas associés à cette démarche.

VII – L'hygiène et la sécurité

La problématique de l'hygiène et de la sécurité est prise en compte : un ACMO, disposant de référents sur le deuxième site alésien et sur le site nîmois, a été nommé et le CSHS se réunit régulièrement. D'autre part, l'école est rattachée à un inspecteur hygiène et sécurité, les personnels bénéficient d'un suivi médical adapté et les élèves sont soumis également aux visites médicales. Cette organisation se traduit concrètement par l'existence d'un document

unique régulièrement actualisé, par la formalisation d'un plan de continuité et par des bâtiments bénéficiant tous d'avis favorables à leur exploitation. Le risque particulier pesant sur l'EMA, en raison de sa situation dans des zones à phénomènes météorologiques exceptionnels (inondations), est également intégré.

Pour consolider ces résultats positifs, l'école pourrait envisager de se doter d'un ingénieur hygiène et sécurité, comme c'est le cas pour la très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur. L'installation d'une cellule de crise serait également une bonne mesure de prévention pour faire face à la survenance d'incidents majeurs.

VIII – La politique de communication

La direction de la communication gère la communication proprement dite, mais aussi la fonction accueil et relations extérieures ainsi que la fonction édition PAO. Chaque fois que nécessaire, un fonctionnement par projet est privilégié, avec des outils de partage appropriés.

L'EMA a défini une charte graphique bien respectée et sa signalétique extérieure et intérieure est claire.

Les supports papier traditionnels sont variés. Ainsi, la plaquette générale de présentation destinée aux élèves-ingénieurs potentiels est didactique, agréable à lire et bien renseignée. Plusieurs autres plaquettes spécialisées, de qualité, sont destinées aux étudiants (masters), aux entrepreneurs (formation par apprentissage, INNOV'UP, taxe d'apprentissage) ou à tout public (bilan d'activité annuel). Des feuilles recto/verso informent sur les stages et les missions de terrain. L'école publie 3 fois par an un document d'actualité en 4 pages, "La lettre de l'école des mines d'Alès", à destination de ses partenaires industriels et institutionnels.

Le site web de l'école s'ouvre sur la mention "Ingénieur entrepreneur" assortie du slogan "Entreprendre dès maintenant". Il s'avère riche en informations, même si celles-ci ne sont pas toujours faciles à trouver. Sa partie en anglais, bien conçue, constitue un solide vecteur d'information vis-à-vis du public étranger (étudiants et entreprises impliquées dans l'accueil de stagiaires). A l'origine, la direction de la communication contrôlait et saisissait l'information, mais devant l'ampleur de la tâche une procédure de publication directe a été adoptée, avec pour conséquence une certaine dégradation d'homogénéité et de mise à jour. On trouve, par ailleurs, plusieurs pages "en construction". Il faut aussi regretter que l'école ne dispose pas de données quantifiées sur l'usage de son site (nombre et origine des visiteurs, pages consultées).

L'évolution du niveau de recrutement renforce l'impératif de communication en direction des élèves de CPGE. Si le recrutement "Sup" résultait d'un choix volontaire et spécifique des élèves, le recrutement "Spé" mettra l'établissement en situation de concurrence sévère avec les autres établissements. L'EMA devra donc impérativement s'attacher à se montrer aussi attractive que possible afin que le choix des étudiants ne s'effectue pas par défaut.

Participent aussi à la communication et à l'affirmation de l'identité de l'EMA les manifestations traditionnelles et institutionnelles (baptême des promotions, remise des diplômes, Forum entreprises, gala, etc.), les manifestations en direction du grand public (conférences, expositions, journées portes ouvertes, Fête de la science) ainsi que la mise à disposition de locaux pour des manifestations extérieures. L'EMA a reçu plus de 13 000 visiteurs en 2009 et, cette année là, la presse a mentionné ses activités à près de 700 reprises.

Enfin, il faut indiquer que l'EMA abrite un musée minéralogique, renfermant plus de 15 000 pièces dont seulement 1 500 sont exposées. Son accès est confidentiel, avec une signalétique réduite et des périodes d'ouverture limitées (900 visiteurs en 2009). Des projets de déménagement sur un site alésien plus visible existent : outre l'intérêt pour l'école de se libérer, au moins en partie, d'une charge non négligeable, tant l'établissement que la ville d'Alès gagneraient à ce qu'un musée de cette qualité soit mieux mis en valeur.

Conclusion et recommandations



Tout au long de son histoire, l'École des mines d'Alès a su s'adapter en passant de la formation d'agents de maîtrise à celle d'ingénieurs-entrepreneurs et en mettant en œuvre une reconversion thématique imposée par la fin de l'activité minière. C'est aujourd'hui un établissement qui remplit toutes les missions qui lui ont été confiées.

Tout en assurant une vie étudiante de qualité, elle forme avec soin, notamment grâce à sa politique de stages et de missions de terrain, des ingénieurs qui s'insèrent dans l'économie régionale, nationale et internationale, en diversifiant les modes de recrutement et les parcours de formation et en jouant un indéniable rôle de promotion sociale.

Elle conduit et valorise une recherche partenariale avec l'industrie et le monde socio-économique. Cette action concourt au développement économique local et régional. Il lui reste cependant à renforcer l'adossement amont de ses travaux, dans le cadre d'une véritable politique d'établissement.

Elle est consciente de l'importance des relations internationales et enregistre un niveau de mobilité étudiante très satisfaisant ; la culture internationale commence à diffuser dans l'établissement.

Intégrée à un puissant réseau national en voie d'élargissement et appuyée sur une tutelle attentive, elle ne dispose que d'une liberté d'action limitée en matière de grandes orientations. Au niveau régional, elle manifeste sa volonté de prendre toute sa place dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A l'aube de mutations importantes dans son organisation et son fonctionnement, l'École des mines d'Alès dispose des atouts nécessaires pour se positionner au mieux dans le contexte concurrentiel des écoles d'ingénieurs, sans renier ce qui a fait jusqu'ici sa spécificité.

I – Les points forts

- L'appartenance à un réseau national, apte à se donner de grandes orientations et à mutualiser les efforts de ses membres, un fructueux partenariat avec le monde professionnel, une bonne image auprès des partenaires académiques régionaux et le soutien des collectivités territoriales ;
- Une formation d'ingénieur qui développe l'esprit créatif, tournée vers l'innovation, servie par un corps enseignant à l'écoute des élèves et conscient de sa responsabilité de promotion sociale ;
- Le soutien apporté aux initiatives des étudiants et la coopération de la direction avec les anciens élèves pour encourager la vie associative, développer l'esprit de promotion et assurer un hébergement de qualité ;
- Une direction et une administration efficaces, résolument engagées dans le développement d'une démarche globale de qualité.

II – Les points faibles

- La double localisation Alès-Nîmes, les partenariats limités avec les universités proches ou inexistantes avec les organismes de recherche ;
- Une politique de master peu explicite, une formation doctorale dispersée et une faible insertion professionnelle des docteurs en entreprise ;
- L'insuffisance des échanges formalisés d'élèves-ingénieurs et des bidualités ;
- Le manque d'implication des élèves dans les instances de l'établissement et leur maintien à l'écart des lieux de décision.

III – Les recommandations

- Concilier une insertion active dans le futur PRES régional avec les contraintes résultant de l'appartenance à un réseau national vaste et dynamique ;
- Définir une politique de recherche favorisant l'excellence scientifique et redynamiser le Comité de la recherche en renforçant son rôle auto-évaluatif et prospectif ;
- Conduire, avec souplesse et réactivité, la mutation organisationnelle et pédagogique induite par le passage généralisé à une scolarité en 3 ans dans l'école ;
- Encourager la mobilité des enseignants et des enseignants-chercheurs ;
- Clarifier la typologie des emplois, la rendre plus explicite aux yeux des personnels et généraliser une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Liste des sigles

A

ACMO	Agent chargé de la mise en oeuvre des règlements d'hygiène et de sécurité
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ANR	Agence nationale de la recherche
ARMINES	Association pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

B

BRAFITEC	Brasil France ingénieurs technologies
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine

C

CA	Conseil d'administration
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CELSA	Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées
CFA	Centre de formation d'apprentis
CGE	Conférence des grandes écoles
CGIET	Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies
CMGD	Centre des matériaux de grande diffusion
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNISF	Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CODIGE	Conférence des directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion
CPER	Contrat de projet État-région
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPP	Conseil de pilotage pédagogique
CSHS	Comité spécial d'hygiène et sécurité
CTI	Commission des titres d'ingénieur
CV	<i>Curriculum vitae</i>

D

DRH	Direction des ressources humaines
-----	-----------------------------------

E

ECTS	<i>European credit transfer system</i> (système européen d'unités d'enseignement capitalisables transférables d'un pays à l'autre)
EMA	École des mines d'Alès
ENSTIMA	École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
ERASMUS	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)

F

FAD	Formation à distance
FLE	Français langue étrangère

G

G3	Groupe des écoles des mines de Nancy, Paris, Saint-Etienne
G4	Groupe des écoles des mines d'Albi-Carmaux, Alès, Douai, Nantes
GEM	Groupe des écoles des mines

G (suite)

GET Groupe des écoles de télécommunication
GPEEC Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

H

HAL Hyper article en ligne (archive ouverte pluridisciplinaire)
HDR Habilitation à diriger des recherches

I

ISO Organisation internationale de normalisation
ISR Institut des sciences des risques

L

LGEI Laboratoire de génie de l'environnement industriel
LGI2P Laboratoire de génie informatique et d'ingénierie de production
LOLF Loi organique relative aux lois de finances
LMD Licence / master / doctorat

M

M (LMD) Master
M/M1/M2 (LMD) Master, master 1^{ère} année, 2^e année
ME Maison des élèves
M.I.N.E.S Méthodes innovantes pour l'entreprise et la société

N

NTE Nouvelles technologies éducatives

O

OSEM Orientations stratégiques des écoles des mines

P

PAO Publication assistée par ordinateur
PCRD Programme cadre de recherche et développement (programme européen)
PFE Projet de fin d'études
PME Petites et moyennes entreprises
PMI Petites et moyennes industries
POS Plan d'orientations stratégiques
PRES Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

R

RENATER Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche

S

SGC Service de gestion comptable
SHON Surface hors oeuvre nette
SPI Service pédagogie internationale
SPSI Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
STS Section de technicien supérieur

T

TIC Technologies de l'information et de la communication
TICE Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement
TOEIC *Test of english for international communication*

U

UMSF Université de Montpellier sud de France

V

VAE Validation des acquis de l'expérience

W

WIFI *Wireless Fidelity* (Fidélité sans fil)

Observations du directeur



Alès, le 2 septembre 2010

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT

Le rapport formule des analyses et préconisations pertinentes, qui nous paraissent délivrer une vision globalement juste de la situation présente de l'Ecole, ainsi que de ses problématiques et perspectives de développement.

L'essentiel de ses recommandations d'ordre stratégique répond à des axes de travail déjà inclus dans la démarche en cours d'élaboration des orientations stratégiques de l'Ecole, qui se propose notamment de lancer plusieurs chantiers majeurs pour son évolution.

Toutefois, certaines appréciations nous semblent devoir être nuancées, et appellent de notre part les observations qui suivent.

Dans le chapitre "stratégie en matière de formation", le rapport appelle notre attention sur l'impact que pourra avoir la réforme du concours sur la diversité sociale des étudiants. Ce point a bien sûr été étudié, et a conclu à une absence d'impact, les proportions de boursiers étant similaires parmi les élèves recrutés en sup et ceux recrutés en spé. Par ailleurs, la croissance des recrutements sur titres et la création des sections d'apprentissage sont de nature à améliorer l'ouverture sociale des recrutements.

S'agissant de la stratégie en matière de vie étudiante, en plusieurs endroits du rapport se trouvent des développements sur la place jugée trop faible des élèves dans les processus de décision, par exemple par leur absence au Comité de direction. Il convient à cet égard de remarquer que notre gouvernance et les voies de participation des élèves, qui s'appuient essentiellement sur les règles de bonne gestion d'un EPA, se démarquent des modes de fonctionnement universitaires traditionnels où la collégialité décisionnelle et l'implication des étudiants trouvent d'autres lieux pour s'exprimer. Par ailleurs, cette appréciation paraît devoir être tempérée par le constat d'une réelle présence des élèves dans plusieurs instances majeures (Conseil d'administration, Comités d'enseignement, des études, instances de pilotage et d'évaluation des enseignements...), et surtout du fait que leur avis est écouté et largement pris en compte.

Dans le chapitre "gouvernance", les rapporteurs soulignent le rôle important joué par la tutelle de l'établissement. Au-delà du volet purement administratif, commun à l'ensemble des EPA, ce rôle, aux conséquences largement positives pour l'Ecole des Mines d'Alès, s'explique notamment par la volonté de notre Ministère de tutelle de coordonner fortement l'action de ses écoles, et ne fait aucunement obstacle à une autonomie réelle de l'établissement, ni à son insertion (d'ailleurs préconisée par la tutelle) développée par la Direction dans le tissu régional d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Directeur de l'Ecole,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
ÉCOLE DES MINES D'ALÈS
<http://www.ema.fr>

Alain DORISON

MEMBRE DU GROUPE DES ÉCOLES DES MINES (GEM)
MEMBRE DU PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON

Organisation de l'évaluation



L'évaluation de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès a eu lieu du 29 au 31 mars 2010. Le comité d'évaluation était présidé par Michel **Pereyre**, professeur émérite des universités (Université Bordeaux 1).

Ont participé à l'évaluation :

Denis **Bertin**, professeur des universités, vice-président du Conseil scientifique de l'Université de Provence ;

Pierre **Dellis**, ancien délégué général de Syntec informatique, expert de la CTI ;

Frédéric **Despres**, secrétaire général de l'École centrale de Lille ;

Jacques **Gelas**, professeur des universités, École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand, délégué aux affaires internationales de la CDEFI ;

Nadine **Vrignaud**, ancienne élève ENSAM Paris.

Jimmy **Elhadad**, délégué scientifique, et Margot **Arrault**, chargée de projet, représentaient l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.